CHSCT
DU 2 MAI 2017

Examen des registres Santé et Sécurité au Travail

-INSEE
Des infiltrations ont été constatées au plafond du bâtiment de l'INSEE ce qui entraîne des dégradations. La Direction indique que la réfection du toit terrasse est effectivement à réaliser mais que le budget est à l'étude en raison de son importance. Les travaux devraient être réalisés courant 2017.
Suite à la fiche indiquant qu'une personne inconnue s'était introduite le soir dans les locaux, FO a demandé quelles seraient les mesures de sécurité qui seraient prises. Un audit devrait être engagé sur la sécurité du bâtiment.
Concernant la zone du point de rassemblement sécurité : l'arrachage des arbres est prévu ainsi que la remise en état du dallage. FO se félicite qu'à sa demande le registre de l'INSEE ait pu être enfin soumis au CHS! La Direction de l'INSEE s'était abstenue de ses obligations depuis trop longtemps.

-Douanes
FO dénonce les problèmes récurrents concernant la prestation du ménage sur tous les sites. La Direction des Douanes se cache derrière le fait que le contrat d'entretien des locaux pour le ménage est un contrat négocié au niveau national et que la direction locale n'a pas la main pour obliger les prestataires à remplir leur mission et respecter le contrat.
La dénonciation du contrat doit obéir à une procédure lourde que la Direction locale hésite à mettre en œuvre. FO exige que les carences dans l'exécution du ménage fassent l'objet de remontées systématiques afin d'organiser des contrôles contradictoires et mettre en place des contrôles inopinés plus fréquents pour contraindre le prestataire
à respecter le cahier des charges.
Brigade de Mérignac -Devant le conflit ouvert entre l'encadrement et le personnel, FO a demandé si des réunions de service avaient été organisées. La Direction reconnaît son impuissance devant un conflit qui dure depuis 2 ans malgré un dialogue et la saisie du médecin de prévention.
Les représentants FO demande aux collégues-douaniers de les informer de tout problème rencontré

-DRFIP
Concernant le sac à dos demandé par un vérificateur qui ne peut utiliser pour des raisons de santé la valise à roulette, la Direction a indiqué que cette personne devait saisir son médecin traitant qui constaterait la pathologie spécifique.
Quelle que soit la pathologie, l'obtention d'un matériel spécifique nécessite un certificat médical de son médecin traitant.

¤**Cité administrative de Bordeaux, 16ème étage** - Les barres de seuil devraient être installées aux entrées de la passerelle.
¤**Immeuble de Mériadeck** - Le traitement des odeurs est en cours. FO a demandé une vérification des siphons de sol et de veiller à ce qu'ils soient constamment remplis d'eau.
¤**Centre des Finances Publiques de Lesparre**- Un ménage ponctuel sera effectué dans l'ancienne cuisine actuellement désaffectée.
¤**Centre des Finances Publiques de Libourne rue du Président Wilson** - Concernant les stores, leur remplacement est à l'étude. La superposition de stores n'étant pas possible, des stores vénitiens seront installés. FO a demandé à ce que le budget soit engagé le plus rapidement possible.
¤**Pairie départementale** - La Direction a demandé au locataire principal le remplacement de la moquette.

Examen des éléments réunis pour analyser les conditions de vie au travail au sein d'une brigade de contrôle fiscal de la DRFiP

Un suicide ou une tentative de suicide sur le lieu de travail doit alerter sur la présence possible de risques psychosociaux dans le service.
Un CHSCT doit être réuni en urgence en application de l'article 3 du règlement intérieur des CHSCT pour se prononcer systématiquement par le vote d'une résolution sur la question de mener une enquête afin d'analyser les conditions de travail de l'agent et, plus largement , de son service.
La demande d'enquête formulée dès janvier par FO semble avoir été **enfin** entendu car le CHSCT de ce jour devait se prononcer sur la question de mener une enquête, 5 mois après une tentative de suicide dans une brigade de vérification.
A cette fin, des documents plus que succincts ont été présentés.
L'insuffisance des éléments communiqués et la non-saisie du registre hygiène et sécurité aboutissaient bien évidemment à la conclusion rapide d'absence de difficultés relatives aux conditions de travail dans le service.
FO a demandé des éléments complémentaires et des précisions que le président du CHS communiquera ultérieurement.
Sur la question de mener une enquête, FO a maintenu sa position en se prononçant « pour » afin que soit analyser le travail et son organisation, les contraintes professionnelles de l'agent et du service en vue de proposer des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Ce vote traduit notre volonté de ne pas attendre la saisie du registre hygiène et sécurité ou une autre tentative pour enquêter...les autres organisations syndicales ont voté contre.

Présentation des Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) PLAN ANNUEL DE PREVENTION (PAP) pour avis

-la **DNID** Avis du CHS CT POUR : FO/ SF
La CGT ne participe pas au vote

-**DIRCOFI** Avis CHS CT POUR : FO
CONTRE CGT/SF

-**Douanes** Avis CHS CT POUR :FO
CONTRE CGT/SF

Les risques ont été évalués. Des actions pour les risques les plus graves sont en cours.
FO a donc voté les DUERP et PAP présentés en rappelant que la cotation C et D était maîtrisée et a attiré l'attention sur les deux risques côtés B.

Relogement de la brigade des douanes d'Arcachon en sud Gironde (pour consultation et recueil de l'avis du CHSCT 33)

Toutes les observations faites par les OS ont été validées par le propriétaire constructeur,
Le médecin de prévention a donné un avis favorable.
Le projet est accepté à l'unanimité des OS.

Futur aménagement de la cafétéria en salle de restauration MERIADECK (pour consultation)

La Direction sursoit à l'installation de mange-debout au 1er étage du restaurant administratif.
FO a réitéré sa demande concernant l'allongement des plages horaires d'accès au restaurant et la garantie de la qualité et de la quantité des prestations fournies sur l'ensemble de la pause méridienne pour tous les personnels.
FO a réfuté la proposition émanant d'une autre organisation syndicale de privilégier les agents de la DGFIP au détriment de ceux de la DIRECCTE.
FO a demandé une étude de charge comparative de l'utilisation de la salle lors de son ouverture initiale quand le personnel était plus nombreux avec l'utilisation actuelle avec un personnel plus réduit. La Direction a accepté notre demande.

A 17h30, devant le refus du Président de suspendre le CHS CT jusqu'au lendemain, FO s'est résolu à rester afin de continuer à défendre les personnels à travers notamment le dossier « trésorerie de Libourne ». Les autres organisations syndicales ont choisi de quitter le CHS.

Réduction des surfaces louées au centre des finances publiques de Libourne (pour consultation)

-Trésorerie

FO a obtenu la pose de cloisons vitrées devant le bureau du chef de service.
La Direction va étudier la mise au norme de la marche située dans un couloir donnant accès au service Dépense car elle pose problème en raison de sa hauteur.
Si le 1er étage ne contient pas de matériaux amiantés, par contre, 3 pièces au rez-de-chaussée renferment de l'amiante dans la chape maigre du sol ainsi qu'un pilier.
FO a demandé la fiche récapitulative du DTA et le protocole de désamiantage des 3 pièces et du pilier.
FO a dénoncé les 8 m²/agent du service de la Dépense municipale qui sont totalement insuffisants.
FO a rappelé que l'on était loin de la surface minimale recommandée de 10m2/agent et que , même si le code du travail n'impose pas de surface minimale des lieux de travail, un employeur doit respecter les normes sur les surfaces souhaitables pour le respect des règles de sécurité, de santé et de bien-être des salariés.
Si la Direction admet que la superficie est insuffisante, elle avoue également être incapable d'y remédier.
FO exige à minima le respect de la norme de 10m2/agent. FO a également rappelé à l'administration qu'il existe une norme se rapportant à la volumétrie(quantité et circulation d'air/bureau) qu'il convient de respecter.

Questions diverses

Cenon

Le Président du CHS CT nous a informé que des personnes ont photographié l'intérieur et l'extérieur du CDFP de Cenon.
La Direction a informé le Préfet qui a décidé de poster un vigile à compter du 2/5/2017 à l'entrée du CDFP de Cenon et un autre à compter du 9/5/2017 à l'entrée du CDFP de Mérignac. FO a demandé le protocole de sécurité mis en place sur tous les sites relevant du CHS CT.

Merignac

-FO a signalé que le sol des 1er et 2ème étage du CDFP de Mérignac est glissant et demandé la fiche technique des dalles des sol.
-FO a demandé que les locaux de la BCR soient mieux isolés phoniquement afin de respecter la confidentialité.

Champ de Mars

PNRS et service de la redevance
A la demande de FO, la Direction s'est engagé sur la sécurité des personnels et le respect des ambiances thermiques et sanitaires afin que le personnel occupant les locaux ne soient pas lésés par le départ des autres services à Mériadeck.

Cité administrative

RIA- Les travaux de désamiantage débuteront le 19 juin courant. FO a demandé de bien vouloir présenter
au CHSCT le protocole de désamiantage et tout document afférent au diagnostic amiante.
FO s'est inquiétée des solutions alternatives retenues pour assurer le service de restauration(lieu et prestations). La Direction a répondu que différentes solutions sont à l'étude sans plus de précisions mais elle s'est engagée à ce que les collègues puissent se restaurer sur place.
Le Président du CHS CT nous a informé que le projet de désamiantage sera présenté le 15 mai à l'association du restaurant.
CITE - FO a souhaité connaître l'avancement du dossier relatif aux brises soleil des façades sud et ouest. Le Président a indiqué que la dépose se fera en août 2017.
A propos des odeurs tour A démontrant un manque de renouvellement de l'air pur, FO a demandé à quelle fréquence les filtres étaient renouvelés et a ajouté qu'en période de travaux, il est souhaitable de renouveler les filtres mensuellement.
Concernant l'ouverture des fenêtres de la tour A, le conseil cité a voté pour des poignées à entrebâillement. FO va rester vigilant sur ce dossier.

FO a demandé le recensement de tous les secouristes sur tous les sites du département et l'affichage des noms à tous les étages des immeubles afin de savoir qui alerter très rapidement en cas de malaise ou d'accident.

Vos représentants en CHSCT Annie TRAORE-Véronique RENARD-
Florence KREBS-Thierry MARCEROU expert Claudette HAUSS